

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AÉROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2025

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Normes PSIA	Sont toujours en cours d'écriture ; présentation attendue pour le printemps 2026. Le cadastre du bruit est en cours d'établissement et suscite une problématique : le plan sectoriel militaire PSM serait intégré dans le plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires PSIA, ce qui est inacceptable pour l'Aras.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les compagnies côté SUD EST ont un GPU diesel mis à disposition par l'Aéroport. Il est utilisé occasionnellement, car le service est facturé.	Ce n'est pas encore le top. Des courriers leur ont été adressés pour que l'utilisation du GPU soit systématique. Aucune amélioration enregistrée à ce jour.
Demande de modification de l'entrée hélicoptères SUD/OUEST (point HS) a été formulée par l'Aras à la Direction de l'Aéroport de Sion.	La Direction de l'Aéroport doit présenter des éléments complémentaires. La validation n'est toujours pas effective.
L'élévation des bandes verticales de vol hélicoptères et avions VFR a été demandée à la Direction de l'Aéroport. Les décollages peuvent se faire avec prise d'altitude immédiate.	La démarche auprès de l'OFAC pour l'élévation des planchers des bandes (2'500 FT pour les hélicoptères – 3'000 FT pour les avions) n'a pas été effectuée.
Les routes de vols hélicoptères en général EST -OUEST et les points entrée/sortie HN et HS ne sont pas respectés.	L'Aras a sollicité la Municipalité, Skyguide, l'OFAC et la Direction de l'Aéroport pour dénoncer cet état de fait. La Municipalité va organiser une séance entre les différents acteurs.
Le respect des horaires d'ouverture de l'aéroport, à l'exception des vols hélicoptères de sauvetage et d'ambulance. Les vols de nuit pour remplacement des appareils (REGA) doivent être interdits.	De nombreux vols inutiles ont lieu en dehors des heures d'ouverture de l'aéroport. Aucune amélioration notable n'a été observée. Amendes, taxes plus élevées ? Des sanctions sont demandées par l'Aras.

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES / TRAVAUX :	RESULTATS :
Réaménagement du tarmac NORD – suite et enlèvement de la dernière maison en bois. Transfert du GVM dans le Hangar SUD H22.	La Municipalité avait prévu Frs 500'000.- dans son budget d'investissement mais Arma Suisse ne met pas à disposition du GVM le hangar prévu côté SUD. En suspens. Budget non utilisé.
FATO - SUD/ EST. L'emplacement décollage/atterrissage hélicoptères doit être repensé en termes de sécurité.	Une variante « rectangle » est à l'étude et sera présentée à l'OFAC. Mais quand ??
Les places de nettoyage des hélicoptères d'épandage doivent être réglementées en fonction des exigences de l'OFAC et de l'OPEV. Les procédures de dégivrage pour l'aviation civile en hiver doivent aussi être sécurisées.	Un nouvel emplacement est en étude sur une parcelle au Sud de l'aéroport près de l'avion Hunter sous la tour de contrôle. Aucun projet n'a été préparé.
Construction d'un JET BLAST près des hangars GRELY pour tests réacteur à pleine puissance.	Rien n'a été fait.
Remise en service des GPU devant les hangars GRELY. La situation en termes de nuisances sonores est déplorable.	En cours de négociation avec la société gérante PRIVERA.
Construction 5 hangars NORD-EST : paroi vitrée entre les bâtiments pour la protection des riverains.	Le dossier est abandonné.

SITUATION AU 31.12.2025

VŒUX / EXIGENCES / TRAVAUX :	RESULTATS :
Cantonalisation de l'aéroport avec la loi sur l'aviation	Validation par le Conseil d'Etat ; première lecture au Grand Conseil en mars 2026 au plus tôt.
Réfection du tarmac Nord avec pose de deux GPU (suite)	Planifié en 2025 avec Frs 500'000.- au budget de la Municipalité et rien n'a été effectué.
Remise en service des GPU devant les hangars GRELY	PRIVERA fait la sourde oreille.
Respect des altitudes et des routes de vol – hélicoptères.	AUCUNE AMÉLIORATION ENREGISTRÉE. Intervention écrite auprès de la Municipalité de Sion qui organisera une séance avec les différents acteurs : OFAC – Skyguide – Direction Aéroport - Aras.
Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320 ou Boeing 737	L'autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile OFAC de la modification des directives de l'aéroport du 02.02.2016 n'a pas été confirmée; tout est à refaire.